uttps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/guestions/QANR5I 16QF3959



## 16ème legislature

Question N°:De M. Hadrien Clouet ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Haute-Garonne )Question écrite

Ministère interrogé > Transition énergétique Ministère attributaire > Transition énergétique

Rubrique >énergie et carburants | Tête d'analyse >Les | Analyse > Les privilégiés du délestage.

privilégiés du délestage

Question publiée au JO le : 13/12/2022

Réponse publiée au JO le : 18/04/2023 page : 3709

## Texte de la question

M. Hadrien Clouet interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur la composition précise de la liste de 14 000 sites jugés prioritaires face aux coupures d'électricité programmées par le Gouvernement cet hiver 2022-2023. L'incurie de la production nucléaire française, les pénuries énergétiques liées au retard dans la transition vers la production renouvelable et la ponction occasionnée par l'invasion russe de l'Ukraine se cumulent pour limiter l'offre électrique cet hiver. La situation était pourtant déjà connue et anticipée durant l'été : ce n'est pas que par souci de communication politique que le Gouvernement l'a passée sous silence, privilégiant son capital sympathie à la température intérieure des domiciles. En tout état de cause, la baisse de 10 % de la dépense énergétique sera, de façon inédite, pilotée par le biais de coupures centralisées, dites « délestages ». Celles-ci frapperont pendant plusieurs heures les foyers, les services publics, les entreprises ou les transports, sur des portions de départements. Ce n'est que la veille à 17 heures que les victimes de délestage en prendront connaissance - jusqu'à 4 millions simultanément, d'après la circulaire de Mme la Première ministre. Tous ne sont toutefois pas à égalité. Une liste de 14 000 sites dits « prioritaires » a été établie au niveau préfectorale. M. le député se félicite de la protection ainsi accordée à des établissements de santé ou à la défense nationale. Mais s'agit-il des seuls lieux retenus ? Les échos de réunions privées ou confidentielles inquiètent : remontées mécaniques, espaces publicitaires, zones de luxe, pourraient faire partie de cette liste. Ce doute est intolérable : on ne peut laisser une infime minorité s'amuser dans des restaurants pour riches, pendant que la majorité doit remonter ses courses à pied faute d'ascenseur. Aussi, il l'interroge sur les délais dans lesquels elle entend rendre publique cette liste, évidemment en biffant les sites à caractère militaire ou confidentiel.

## Texte de la réponse

Notre pays traverse sa pire crise énergétique depuis les chocs pétroliers des années 1970. La crise ukrainienne et la volonté de la Russie d'utiliser l'approvisionnement énergétique comme une arme de guerre ont entraîné des tensions sans précédent sur les marchés du gaz depuis 2022 et, par voie de conséquence, sur les marchés électriques européens. Par ailleurs, nous avons rencontré à l'été 2022 un épisode de sécheresse inédit ayant conduit à un niveau de production hydroélectrique le plus bas en près de 45 ans. Les risques liés à la sécheresse pour notre système électrique demeurent d'ailleurs en 2023, alors qu'un déficit de précipitations par rapport aux niveaux historiques est constaté depuis le début de l'hiver dernier. Enfin, depuis plus d'un an la production nucléaire atteint un niveau historiquement bas du fait de l'effet conjugué du programme de visites décennales plus dense résultant du vieillissement du parc (grand carénage), des conséquences du phénomène de corrosion sous contrainte (CSC) sur une quinzaine de réacteurs, découvert fin 2021 mais également des répercussions des différents mouvement social ayant affecté les activités de maintenance. Ce contexte de crise énergétique a conduit le Gouvernement à mettre

ottos://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/QANR5I 16QE3959

## ASSEMBLÉE NATIONALE

tout en œuvre pour garantir les meilleures conditions pour le passage de l'hiver dès le début de l'été dernier. Cela est passé d'abord par le plan de sobriété annoncé par le Gouvernement en octobre 2022, assorti de mesures visant à lisser les pics de consommation électrique, et qui a été soutenu par une campagne de communication grand public. Ce plan de sobriété est un grand succès. Grâce à la forte mobilisation des Français, la consommation électrique a baissé de 13% cet hive, après retraitement des conditions météorologiques. Au pic de consommation en décembre, la sobriété a permis d'économiser l'équivalent de la production de 7 centrales nucléaires. Par ailleurs, grâce à une politique d'anticipation menée par le Gouvernement dès le début de l'été, les stocks de gaz étaient remplis pour l'entrée de l'hiver. D'autre part, nous avons tout au long de l'année 2022 augmenté nos marges de manœuvre sur la production électrique, renouvelables comme thermiques, avec notamment un choc de simplification porté par les services déconcentrés de l'Etat pour accélérer les projets renouvelables en cours de développement et un projet de loi d'accélération des projets renouvelables promulgué le 10 mars 2023. Nous avons enfin sécurisé notre capacité d'importation d'électricité au travers d'un partenariat de solidarité énergétique qui a été signé avec l'Allemagne fin novembre 2022, qui a contribué à permettre à la France d'importer en 2022 un volume record d'électricité. L'ensemble de ces leviers, qui s'ajoutent aux dispositifs usuels à la main du gestionnaire du réseau de transport RTE, ont permis d'éviter jusqu'à 8 signaux Ecowatt « orange » et 12 signaux EcoWatt « rouge » au cours de l'hiver, c'est-à-dire potentiellement 12 épisodes de coupures d'électricité programmées. L'hiver 2022-2023 a ainsi pu être passé sans coupure d'électricité, ce dont il faut se réjouir, puisque cela traduit un rehaussement de la résilience de notre système électrique. Compte tenu de la situation du système électrique français au début de l'hiver, le Gouvernement s'était préparé à des scénarios extrêmes dans lesquels un plan national de délestage électrique aurait pu être mis en œuvre et prendre la forme de coupures locales, ciblées et temporaires, de 2 heures maximum, pour certains usagers raccordés aux réseaux publics de distribution d'électricité, afin d'éviter des coupures de plus grande ampleur. Le retour d'expérience de ce travail d'anticipation est en cours afin d'optimiser l'organisation de la gestion de crise en lien avec l'ensemble des parties prenantes pour le futur. En vue de l'hiver prochain, dont j'ai rappelé les risques plus hauts, j'ai lancé dès le mois de janvier 2023 les premières mesures permettant de poursuivre l'augmentation notre niveau de sécurité d'approvisionnement en énergie. Ainsi, en parallèle de la poursuite de l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, du suivi resserré en lien avec EDF et RTE de la disponibilité du parc nucléaire français, et du remplissage de nos stocks de gaz, qui nécessitent une attention constante, un « temps 2 » du plan de sobriété pour renforcer l'ambition en la matière à court, moyen et long termes est à l'étude. Ce « temps 2 » doit permettre d'ancrer dans la durer les baisses de consommation réalisées pendant l'hiver et d'aller plus loin, dans tous les secteurs. Par ailleurs, nous expertisons, en lien avec les filières concernées les voies d'augmentations nouvelles des capacités d'effacement en France, de même que toutes les possibilités d'augmentation de puissance des capacités de production existantes, notamment renouvelables. A plus long terme, tout est mis en œuvre pour que la relance de la politique nucléaire soit un succès, en passant par un projet de loi d'accélération des procédures administratives, qui a été voté favorablement au Sénat en janvier et à l'Assemblée nationale en mars dernier, jusqu'à la préparation de la filière française, qui me remettra fin avril son études sur les besoins en compétences. Le Conseil de politique nucléaire organisé par le Président de la République imposera un rythme soutenu aux nombreux chantiers de cette relance.